



## LOI ESCROC

Sur Ulysse a été publié récemment un bilan de l'application de la Loi ESSOC par la DGFIP, forcément triomphant et à la limite de l'escroquerie intellectuelle.

Sensé rétablir la « confiance » des entreprises envers l'administration fiscale, cette loi cherche surtout à entraver l'action du contrôle. « L'accompagnement fiscal des entreprises », malgré un démarchage acharné de la Dgfp, n'a abouti qu'à 399 entreprises accompagnées pour seulement 153 rescrits...

Le seul truc de la loi Essoc qui « pète les stats » est l'application de l'article L 62 ou « droit à l'erreur ». Lorsque tu annonces au contrôlé-e qu'il n'y aura aucune pénalité, cela « fluidifie » la procédure. L'effet dissuasif on oublie.

Ce L62 est une véritable incitation à la (petite) fraude. Même en cas de "fraude" manifeste, on nous demande maintenant l'application du « droit à l'erreur ».

Résultat, le L62 est dévoyé, on le propose systématiquement pour les petits montants même quand la majoration des 40% serait facile à motiver. Adieu la triple finalité assignée aux contrôles fiscaux : dissuasive, budgétaire et répressive. Nous allons perdre sur les trois tableaux.

## LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Dans le Canard enchaîné de cette semaine, on apprend qu'entre 2018 et 2019 le chiffre d'affaires en France de Google a été multiplié par 2 (de 411 à 800 millions €). Parallèlement ses impôts payés en France ont été divisés par 2 (de 17 à 8,5 millions €) ! Combien de temps encore tolérera-t-on cette évasion fiscale massivement pratiquée par les GAFAM ?

Que fait le gouvernement pour mettre fin à ce scandale ? [Il conclut des contrats pour que Google bosse pour la Dgfp.](#)

## « CAP » GÉO

La fin des CAP nous emmène dans un monde nouveau qui ressemble étrangement à la quatrième dimension. Le récent mouvement des géomètres illustre cette nouveauté, en forme de n'importe quoi.

**Premier épisode**, la DG diffuse sur Ulysse l'ensemble des vœux des géomètres, département par département, résidence par résidence. Bonjour la confidentialité ! Comme ça si tu ne voulais pas que ça se sache que tu souhaites partir, c'est raté. Il est précisé qu'il y a un rang de classement, mais on ignore si ce-dernier est bien respecté.

**Deuxième épisode** encore plus baroque, au prétexte des dysfonctionnements d'Ulysse, le mouvement des géos n'a pas été publié mais envoyé à l'ensemble des géos ayant fait une demande de mutation.

Excès de transparence d'un côté, excès d'opacité de l'autre, nous n'avons pas fini de regretter les CAP.

## UNE CHAISE POUR TROIS

Jamais en retard pour singer les bêtises du privé, la DGFIP se lance dans le « flex office » ! Comprenez un espace partagé qui vient remplacer le bureau individuel, « so has been ».

Et aux avant-postes de la « modernitude » attitude, la DDFIP du Haut Rhin vient d'expérimenter un « flex office » avec 6 postes de travail pour 17 personnes, soit quasi une chaise pour trois. Cela nécessite donc un planning d'occupation millimétré ne souffrant pas les imprévus et que, jamais, toute l'équipe ne soit en présentiel en même temps. Cela veut dire aussi quasi aucun espace de rangement personnel (au départ, un caisson par personne seulement).



Cette organisation est stigmatisante pour toutes les personnes équipées de matériel spécifique par la médecine de prévention (chaises ergonomiques, souris, écrans...).

Alors que le télétravail « étendu », montre toutes ses limites (psychologiques, mentales, organisationnelles), certain-es veulent empêcher tout retour en arrière.

Après avoir démolé nos missions, le sens du travail, voilà maintenant qu'il faut se dépêcher de détruire les collectifs de travail en installant des espaces de travail dépersonnalisés. Tout ça pour faire des économies sur le dos des salarié-es. Ridicule, pathétique et dangereux, les risques psychosociaux vont exploser. L'objectif est peut-être de dégoûter définitivement bon nombre de collègues de leur travail et de les pousser vers la sortie. Une version « agile » des chaises musicales ?

